

## Mercer Private Investment Partners VI SICAV-SIF - Compartiment Sustainable Opportunities (le "Compartiment")

Informations sur le développement durable requises pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/20

<b>I. Pas d'objectif d'investissement durable</b>	
<p>Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.</p>	
<b>II. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier</b>	
<p>Le Compartiment cherche à construire un portefeuille composé principalement de thèmes environnementaux, c'est-à-dire d'investissements censés bénéficier de la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone et de la nécessité de faire face aux problèmes de pénurie de ressources. En outre, le Compartiment ciblera également, le cas échéant, les idées d'impact social touchant les ménages et les communautés (urbaines et rurales, dans les économies développées et émergentes), classées en quatre grands thèmes : finance inclusive, logement social/abordable, éducation et santé.</p>	
<b>III. Stratégie d'investissement</b>	
<p>L'objectif du Compartiment est d'offrir des rendements ajustés au risque attrayants à partir de capitaux investis dans des opportunités durables (avec un accent sur les thèmes environnementaux et sociaux), comprenant principalement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) les investissements en capital-investissement (axés sur la durabilité, c'est-à-dire comprenant notamment les investissements dans les technologies propres et les investissements à impact),</li> <li>(ii) les investissements en actifs réels (axés sur la durabilité, c'est-à-dire comprenant notamment des investissements dans les énergies renouvelables, le bois et l'agriculture), et</li> <li>(iii) la dette privée et d'autres instruments (dans le cadre de stratégies axées sur la durabilité), tout en réduisant les risques par la diversification. Le Compartiment investit uniquement dans des fonds cibles et des co-investissements qui contribuent aux caractéristiques environnementales et sociales promues.</li> </ul> <p>La stratégie d'investissement ESG du Compartiment est basée sur la désignation de la notation ESG de Mercer. La notation ESG de Mercer va de 1 à 4, ESG4 étant la notation la plus basse. Les gestionnaires ayant une note ESG4 ne seront pas pris en compte.</p>	
<b>IV. Proportion des investissements</b>	
<p>Le Compartiment poursuit les directives d'investissement cibles suivantes concernant l'allocation ESG sur la base des Engagements du Compartiment :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capital-investissement durable</li> </ul>	30
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Biens immobiliers durables</li> </ul>	40
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dettes privées et autres (soutenues par le développement durable)</li> </ul>	0
<p>Le Compartiment divulguera la proportion des investissements dans le rapport annuel.</p>	
<b>V. Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales</b>	
<p>Les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues font l'objet d'un examen périodique pour vérifier leur conformité aux éléments détaillés dans la section "Stratégie d'investissement". L'examen est basé sur les informations fournies par le gestionnaire du fonds cible/lead-investor. Dans le cadre d'un processus interne, le gestionnaire du Compartiment assure un quadruple contrôle pour chaque investissement dans le contexte de la sélection et du suivi.</p> <p>En ce qui concerne les contrôles externes, le Compartiment suivra périodiquement l'évolution des meilleures pratiques et réalignera son positionnement en matière de contrôles externes en conséquence.</p>	
<b>VI. Méthodologies pour les caractéristiques environnementales ou sociales</b>	
<p>Le Compartiment se concentre sur la notation ESG de Mercer (1-4) pour mesurer l'alignement des investissements cibles par rapport aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.</p>	
<b>VII. Sources et traitement des données</b>	
<p>Le Compartiment est qualifié de structure de fonds de fonds qui investit dans des investissements non cotés (investissements du fonds cible et co-investissements) pour lesquels aucune information, ou respectivement très limitée,</p>	

sur les investissements sous-jacents n'est publiquement disponible. Les sources de données utilisées par le Compartiment pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues sont basées sur les informations et la documentation fournies par le gestionnaire du fonds cible/lead-investor respectif dans le cadre de la diligence raisonnable et de la surveillance continue.

La collecte de données pour les investissements est initiée sur une base périodique. Les données requises sont basées sur les engagements réglementaires du Compartiment et communiquées aux gestionnaires de fonds cibles / investisseurs principaux au cours de la diligence raisonnable initiale ainsi qu'en cas de changements importants. Le Compartiment réévaluera périodiquement la proportion des données qui sont estimées, généralement en accord avec le processus de reporting annuel du Compartiment.

#### **VIII. Limites des méthodologies et des données**

Les sources de données sont en principe limitées en ce qui concerne les investissements primaires du fonds cible au cours de la diligence raisonnable initiale, car l'évaluation ne peut pas être faite par rapport aux investissements existants, mais se concentre sur les processus du gestionnaire du fonds cible, et sur la divulgation du fonds cible en plus des déclarations de la lettre d'accompagnement. En outre, les données reçues par le Compartiment sont en principe fournies par le gestionnaire du fonds cible/lead-investor sur la base des informations obtenues directement auprès des investissements sous-jacents. L'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des données obtenues peuvent faire l'objet de certaines limitations qui sont abordées dans l'évaluation périodique du processus de gestion des données du gestionnaire du fonds cible/de l'investisseur principal. D'un point de vue méthodologique, aucune limite importante n'est attendue.

Le Compartiment ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent matériellement la réalisation de l'allocation d'investissement ESG ou les caractéristiques environnementales et sociales promues et réévaluera périodiquement les limitations pertinentes et leur impact sur la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

#### **IX. Diligence raisonnable**

Le Compartiment a mis en place un processus de diligence raisonnable ESG dédié qui aboutit à la notation ESG de Mercer par investissement. Ce processus de notation reflète la diligence raisonnable menée dans le cadre de recherches documentaires et de réunions avec les gestionnaires des fonds cibles afin de tester leur processus d'identification et de compréhension des risques et opportunités potentiels relatifs à leur portefeuille. Les gestionnaires doivent avoir une note ESG de 1, 2 ou 3 - les gestionnaires les moins bien notés (ESG4) ne seront pas pris en compte. Les facteurs ESG suivants sont pris en compte lors du processus de diligence raisonnable :

<b>Environnement</b>	<b>Social</b>	<b>Gouvernance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement climatique</li> <li>▪ Eau</li> <li>▪ Déchets et pollution</li> <li>▪ Biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soins de santé</li> <li>▪ Inégalité sociale</li> <li>▪ Santé et sécurité</li> <li>▪ Démographie/ consommation</li> <li>▪ Normes de travail (y compris la chaîne d'approvisionnement)</li> <li>▪ L'esclavage moderne</li> <li>▪ Droits de l'homme et impacts communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Structure, diversité et indépendance du conseil d'administration</li> <li>▪ Une rémunération alignée sur les performances</li> <li>▪ Qualité de la comptabilité et de l'audit</li> <li>▪ Anti-corruption et corruption</li> </ul>

Une documentation de processus dédiée est établie, qui détaille les contrôles internes. Il s'agit notamment de contrôles permettant de s'assurer que toutes les directives applicables au Compartiment sont respectées à tout moment, de processus permettant d'assurer des contrôles à quatre yeux sur les transactions proposées, et d'une surveillance indépendante par les fonctions de risque et de conformité, le cas échéant.

#### **X. Politiques d'engagement**

Mercer cherchera à s'engager régulièrement auprès des gestionnaires d'investissement sous-jacents afin d'exercer une influence positive en recherchant des postes au sein des conseils consultatifs et en apportant des contributions actives, ou encore par le biais de réunions bilatérales périodiques et de mises à jour. En outre, Mercer s'efforcera de fournir aux gestionnaires d'investissement sous-jacents les commentaires reçus de ses propres clients dans le cadre de son processus d'engagement.

#### **XI. Référence désignée**

Aucun indice n'a été désigné comme référence.